

Prestataires régionaux potentiels : éco-entreprises

Pour vos besoins de mise en conformité réglementaire ou d'amélioration de votre société sur les aspects environnementaux, vous trouverez des prestataires régionaux potentiels sur le portail www.ecoentrepriseslr.fr porté par la CCI Languedoc-Roussillon.

Vous êtes vous-même une éco-entreprise ? Inscrivez-vous dès à présent sur le portail :

www.ecoentrepriseslr.fr/user/register.

Déchets

Responsabilité des entreprises

Chaque producteur ou détenteur de déchets est responsable devant la loi de ses déchets et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, éliminés ou recyclés. Les entreprises doivent éliminer leurs déchets de façon à éviter les effets nocifs sur l'environnement ou la santé humaine, et conformément aux dispositions légales. C'est le principe de responsabilité du producteur ou du détenteur de déchets qui doit pouvoir justifier de la destination finale de ses déchets et de leur mode d'élimination.

Liens utiles

- guide des déchets en Languedoc-Roussillon : www.guide-dechets.com
- Sydetom : www.sydetom66.fr Syndicat Départemental de Transport, de traitement et de valorisation des Ordures Ménagères et déchets assimilés : en charge notamment de la collecte des déchets sur le département, ainsi que des actions de prévention des déchets sur les communes en dehors de la communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée
- PMCA Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération : www.perpignanmediterranee.com/Dechets-tri-5132.phtm en charge notamment des actions de prévention des déchets sur l'ensemble de ses communes
- Ademe : www2.ademe.fr/serviet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=23818

Eau – assainissement, déversement des eaux usées

Afin de rejeter les eaux usées non domestiques, une demande d'autorisation de déversement doit obligatoirement être réalisée auprès de la Collectivité locale. L'autorisation est accordée sous certaines conditions qu'il faut alors respecter (composition de l'eau, mise en place de moyens technologiques permettant d'effectuer un pré-filtre...).

Liens utiles

- fiches synthétiques par secteur d'activité récapitulant les obligations légales, les risques/amendes encourus, les solutions techniques pour se mettre en conformité : www.perpignanmediterranee.com/Conventions-de-deversement-5442.phtm ; ces fiches sont réalisées par PMCA, mais les informations qu'elles contiennent sont valables pour toutes les entreprises (situées sur le territoire de PMCA ou non).
- règlement d'assainissement de PMCA : www.perpignanmediterranee.com/fichiers_agglo/documents/Eaux/Reg-EauxUsees.pdf

ICPE – Installations Classées pour la Protection de

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sont classées dans une nomenclature sous différents régimes dont découlent des obligations :

- Déclaration (D)
- Enregistrement (E)
- Autorisation (A)
- Autorisation (A) et directive IPPC/IED
- Autorisation et servitude d'utilité publique ou « Seveso » (AS)

Lien utile

www.enviroveille.com/public/nomenclatures.html